

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 27

DE LYON

Mercredi 27 Janvier 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{re} & 16 DE CHAQUE MOIS

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ADMINISTRATION et REDACTION : 3, Rue Stella (à l'entresol)

ABONNEMENTS... Lyon et département limitrophes... 5 fr. 10 fr. 20 fr. 36 fr.

FAITS DU JOUR

La Chambre a entendu la réponse de M. Rouvier, ministre des Finances, aux parlementaires du rachat. Au Sénat, suite de la discussion sur les bureaux de placement.

M. Emile Deschanel, père de M. Paul Deschanel, est mort hier.

Les dépêches de source anglaise annoncent que la Russie a mobilisé un grand nombre de ses réserves de premier rang.

Le banquier anglais Whitaker-Wright, condamné à sept ans de servitude pour opérations frauduleuses, est mort après le prononcé du jugement.

Devant la Cour d'assises de la Seine, deuxième journée du procès Martin, l'assassin de Berthe de Brienne.

OPINIONS

LES CAISSES MUTUELLES Agricoles contre l'Incendie

Il y a quelques jours, à cette même place, mon excellent collègue, M. Jarnuel, traitait avec talent une question bien d'actualité : La Mutualité.

Objet d'examen attentifs et de laborieuses consultations de la part d'hommes éminents, la mutualité est, on la dit justement, un facteur puissant appelé dans l'avenir, à rendre de réels services aux populations et à assurer la prospérité du pays.

Cependant, tout en étant le partisan convaincu de la mutualité sous ses nombreuses formes : secours mutuels, caisses de retraites pour la vieillesse, etc., j'avoue en toute sincérité que je ne partage pas les idées de mon confrère en ce qui concerne son application aux créations des « mutuelles agricoles contre l'incendie ».

La raison, me diriez-vous, elle est fort simple : en théorie, l'idée est alléchante ; en pratique, elle ne me paraît pas réalisable.

Il serait trop long de narrer par le menu les divers empêchements qui feront toujours de cette branche de la mutualité, une exception ; qu'il me suffise pour l'instant de résumer les principaux griefs qu'on lui impute :

- 1° Elle ne garantit que les centres ruraux, elle ne court les risques urbains ;
- 2° Elle s'appuie sur la méthode employée par les associations contre « la mortalité du bétail » ;
- 3° Le projet de ces assurances agricoles a son champ d'action dans la région du Sud-Est considérée comme la plus dangereuse de France ;
- 4° Se découvrent parfois d'une partie de la garantie qu'elles prétendent accorder à leurs assurés, la plus large part est absorbée par une grande mutuelle de réassurance ;
- 5° Enfin, elles ne paraissent pas donner à leurs assurés des garanties bien solides.

Il est de toute évidence que une société chargée de garantir exclusivement les risques dangereux ne peut donner de bons résultats.

Or, il est démontré que l'importance des sinistres dans les villes est notablement inférieure à celle des sinistres ruraux, grâce à la promptitude des secours apportés. Les campagnes sont le plus souvent dépourvues de moyens

d'actions rapides contre l'incendie. Le fait est si bien prouvé que le rapporteur de la section d'économie et de législation de la Société des agriculteurs de France concluait par ces lignes :

« Nous estimons que l'appui des villes « conconstance, une société créée en vue « de garantir spécialement les risques « ruraux serait bien plus dans le vrai « en majorant les tarifs de 20 0/0 qu'en « les abaissant d'une fraction si minime « soit-elle. »

La petite caisse syndicale d'assurances agricoles mutuelles contre l'incendie, à circonscription restreinte, appliquée à la méthode employée dans la branche « mortalité du bétail ». Les deux cas sont cependant bien différents.

Une bête de ferme, atteinte de maladie, ne communique pas son mal aux étables voisines, si de sérieuses précautions sont prises pour éviter la contagion. Un incendie, au contraire, a tôt fait de s'étendre aux bâtiments ou récoltes et de dévorer en quelques heures des villages entiers.

Ajoutons que les bâtiments agricoles présentent beaucoup plus de danger que les bâtiments de simple habitation ; de ce fait, ils sont passibles d'un taux de prime plus élevé.

N'avons-nous pas trop souvent hélas à relater des sinistres agricoles ? Ici, dans la Creuse, c'est un pâté de maisons en flammes ; là, c'est un village entier qui devient la proie du feu, dans le Puy-de-Dôme.

Il y a quelques jours à peine des incendies analogues se produisaient à Montgellafrey, en Maurienne, et à Séz, en Tarentaise.

Le 15 janvier, tandis que l'on célébrait joyeusement à Saint-Bon, canton de Bozel, la fête patronale, un incendie se déclarait au hameau de Fontanil, à vingt minutes du chef-lieu, dans une maison appartenant à une bonne vieille femme, âgée de 77 ans. La malheureuse fut brûlée vive et malgré les secours apportés, quatre vastes corps de bâtiments voisins étaient réduits en cendres.

Telles sont les régions dont l'union du Sud-Est veut faire son champ d'action. Dans de pareilles conditions, les résultats seront déplorables, car de l'avis du rapporteur que nous citons plus haut, « presque toutes les compagnies se sont vu successivement dans l'obligation, après une exploitation de six, huit, dix ans au plus, de cesser leurs opérations dans ces contrées, les sinistres y atteignant jusqu'à 2 et 300 0/0 ».

Le principe est de former une petite « caisse locale », s'administrant elle-même et devenant ainsi une petite puissance.

Croit-on sincèrement qu'une petite commune pourra se suffire à elle-même, étant donné que la plupart des membres qui doivent faire partie de la société appartiennent à d'autres compagnies et sont liés avec ces dernières par des contrats à longue échéance ?

Il est vrai que la « caisse locale » leur offre le titre de « membres expectants », dont l'unique avantage est d'engager cet assuré à participer aux opérations futures ; mais ce titre n'offre aucun avantage à la Société en formation.

Dans le cas où un sinistre se produit, ainsi que nous le relations précédemment, qu'elle est l'obligation des assurés ?

Les statuts nous renseignent sur ce point :

Art. 17. — Chaque adhérent est tenu, dans la proportion du chiffre de sa cotisation, aux remboursements des sommes empruntées et des dettes contractées pendant la durée de son engagement, par la caisse, sans que la somme pouvant être réclamée à chaque adhérent puisse dépasser annuellement trois fois la prime jusqu'à extinction de toute charge.

Art. 18. — Dans le cas où la caisse se trouverait dans l'obligation de contracter un emprunt, les adhérents qui voudraient user du droit de restitution auraient à payer une part du déficit, proportionnelle au montant de leurs capitaux engagés. Cette part s'établit en multipliant le déficit par le montant de l'assurance contractée et en divisant le tout par le total des sommes assurées.

Art. 27. — S'il arrivait que les ressources provenant des cotisations ne fussent pas suffisantes pour faire face aux besoins de la caisse, les membres du conseil d'administration sont dès à présent autorisés à s'en procurer soit en élevant les tarifs, soit en appelant une double ou triple prime, soit par emprunt.

Art. 56. — Un mois au plus après la clôture définitive du procès-verbal des experts, la somme à laquelle l'indemnité a été fixée sera payée à l'ayant droit.

Ce rend-on compte de la gravité de ces quatre articles ? Supposons qu'une de ces caisses fonctionne dans une des localités de la Savoie et que les trois sinistres se produisent non pas à la suite les uns des autres, mais à un intervalle de deux années ? Évaluons les dégâts approximatifs à 60.000 fr. En prenant pour base une moyenne de 40 adhérents, la quote-part de chacun sera donc de 1.500 fr. (à égalité de fortune).

En admettant qu'aucun sinistre antérieur n'ait déjà absorbé le montant des cotisations, il faudra que chaque adhérent paye pour ces sinistres (sans compter ceux pouvant se produire postérieurement) trente-trois annuités de triples primes. Si l'on y ajoute l'intérêt du capital qu'il a fallu emprunter, d'après l'article 56, le sinistre devant être réglé dans le mois, lors même que cet intérêt ne serait que de 3 0/0, ce n'est plus trente-trois, mais bien cinquante annuités à triple prime que l'assuré devra payer.

Si ces caisses sont ainsi vouées à l'insuccès, si leur existence est compromise, l'État seul peut leur apporter son concours. Et rien n'est plus dangereux que la main-mise de l'État sur une entreprise privée.

Une telle perspective est-elle de nature à encourager la création de ces caisses agricoles ? Nous ne le croyons pas. Et nous sommes heureux d'avoir trouvé, pour nous permettre de dire toute notre pensée, les colonnes du Rappel Républicain largement ouvertes à toute polémique courtoise.

CINQ MARS.

Notes Politiques

LE MINISTRE RIBAUBEUR

Il n'y a rien de tel qu'un ministre démocrate pour savourer « la chaleur communicative des banquets ». Ce vieux bohème de Pelletan, depuis qu'il est ministre, roule la France — sans jeu de mots — du Nord au Midi et de l'Est à l'Ouest. Il banquette à droite, fait ripaille à gauche, se saoule partout. On l'a vu, titubant, dans les rues d'Oullins, se moucher démocratiquement sur sa manche, inaugurer tour à tour des zincs, des mairies et des Loges maçonniques.

Il opère maintenant dans le Midi. Les agences officielles nous renseignent copieusement sur ses faits et gestes. Nous

savons, à un hoquet près, l'emploi exact de son temps, le nombre de bouteilles de champagne qu'il s'est ingurgité et combien de fois, dans ses discours après boire, il a juré d'exterminer « la Réaction ».

Jamais la marine n'eut un ministre d'une telle capacité : c'est un phénomène. Il n'a, d'ailleurs, pas son pareil pour lancer les bateaux et les faire couler. C'est le sort qui est advenu à la *Vienne*, ce transport que l'on a vainement cherché sur toutes les côtes de l'océan et qui, vraisemblablement, dort son dernier sommeil, avec les malheureux qui le montaient, dans les profondeurs sous-marines.

Avant de prendre la mer, M. Barbier, commandant de la *Vienne*, fit observer au ministre que son bâtiment était dans un état déplorable et qu'il ne pourrait point supporter le golfe de Gascogne, absolument démonté dans cette période de l'année. M. Pelletan, d'un héroïsme sans égal lorsque la vie des autres est en jeu, répondit qu'il s'en f...ichait et que cela ne l'empêcherait pas de boire son absinthe.

Il envoya les marins de la *Vienne* à la mort. Les remords ne l'empêchèrent point de banqueter à Bordeaux et ailleurs, tandis que les familles des naufragés sont dans les larmes. On est un ministre social-oullous ou on ne l'est pas. — Camille Duoud.

CONSEIL DES MINISTRES. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

M. Combes a fait connaître qu'il s'est entendu avec M. Brisson pour demander que la discussion du projet sur les chemins de fer algériens fut fixée au 2 février.

M. Combes a communiqué une dépêche de M. Jonnard contenant des indications rassurantes sur la situation du Sud-Oraïnis.

A PROPOS DU GÉNÉRAL DE SANCY. — Les mérites du général de Sancy ont été reconnus — sinon récompensés. La lettre officielle que voici en témoigne.

« Le général de Longueur, commandant le 5^e corps d'armée, à M. le général commandant la 10^e division d'infanterie, Paris.

« Mon cher général, « A la date du 3 janvier, le ministre de la guerre m'a adressé l'état nominatif des généraux de brigade et des colonels susceptibles d'être promus au grade supérieur dans le courant de l'année 1904 ou les premiers mois de l'année 1905.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le général de brigade Le Loup de Sancy de Rolland figure sur cet état et de vous prier de l'en informer.

« Je suis très heureux, mon cher général, d'avoir à vous transmettre cette communication officielle, à laquelle je joins toutes mes félicitations.

« Signé : Général André ».

Le ministre de la guerre a été, de janvier 1904, le général de Galliffet. Le général André commandait la 10^e division d'infanterie ; — et comme il est aujourd'hui ministre de la guerre, les félicitations qu'il ajoutait en apostrophe à la lettre officielle du commandant de corps d'armée sont assez significatives, à ce qu'il me semble.

A L'ADMINISTRATION DES POSTES. — Chez les particuliers et même dans les administrations publiques et privées, tout employé capable de dévouement et de dévouement même minime, est immédiatement renvoyé, souvent aussi livré à la justice.

Voici, à ce sujet, ce que nous lisons dans le Rappel de Paris.

M. Alexandre Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, pourrît-il nous dire s'il est vrai qu'un de ses fonctionnaires d'un ordre supérieur, convaincu de concussions et de détournements à son profit des deniers de l'État, a été, après quelque temps d'absence assez douce, réintégré, récomposé avec avancement dans ses anciennes fonctions, malgré l'opposition très vive et consciencieuse d'un haut fonctionnaire qui n'est point de l'entourage immédiat du sous-secrétaire d'Etat, ni de son cabinet.

LE CAS DE L'ABBÉ LOISY. — Le Temps apprend que le Saint-Office n'a pas accepté la façon de se soumettre de l'abbé Loisy et que le secrétaire d'Etat du Saint-Siège en a avisé officiellement le cardinal Richard.

L'ENQUÊTE SUR L'AFFAIRE HUMBERT

Paris, 26 janvier. La sous-commission de l'affaire Humbert a compulsé ce matin le titre 5 du

dossier judiciaire comprenant les dispositions et correspondances des amis des Humbert.

Elle a pris notamment connaissance d'une lettre adressée par M. Huc, rédacteur à la *Dépêche de Toulouse*, au notaire Amigues et dans laquelle M. Huc informe ce dernier qu'il a pris des renseignements sur les Humbert auprès de M. Waldeck-Rousseau qui est très au courant de leur situation.

MORT DE M. EMILE DESCHANEL

Paris, 26 janvier. M. Emile Deschanel, sénateur, professeur au Collège de France, père de M. Paul Deschanel, ancien président de la Chambre, est mort ce matin, à onze heures.

M. Emile-Auguste-Etienne Deschanel était né à Paris, le 14 novembre 1819 ; il était donc âgé de quatre-vingt-cinq ans. Malgré son grand âge, il n'en continuait pas moins à professer au Collège de France et à siéger au Sénat, dont il avait été élu membre par la Haute-Assemblée elle-même, le 23 juin 1881. C'est donc un des derniers sénateurs immovibles qui disparaissent.

M. Emile Deschanel a eu une carrière des plus mouvementées. Il fit brillamment ses études au Lycée Louis-le-Grand ; admis à l'École normale supérieure en 1839 il en sortit en 1842 pour aller professer la rhétorique à Bourges. Bientôt il obtint un poste équivalent à Paris.

Quelques années plus tard, il était promu maître de conférences à l'École normale supérieure. Il quitta l'enseignement en 1850 pour se consacrer au journalisme. Il prit une part active à la campagne menée par les républicains contre l'Empire, ce qui lui valut d'être arrêté au Deux-Septembre. Relâché assez vite, il dut aller se fixer en Belgique, où naquit son fils.

En 1860, il entra en France et collabora tour à tour aux *Débats*, au *National*, à la *Revue des Deux-Mondes*. En 1878, il fut élu député de la Seine, fit partie des 363 et réélu en 1877. Il démissionna en 1881 à la suite de sa nomination à la chaire de littérature française moderne au Collège de France.

M. Emile Deschanel a publié de nombreux ouvrages parmi lesquels nous citerons *Les Courtisanes grecques, Histoire de la conversation*, *Christophe Colomb et Vasco de Gama*, etc., etc.

On sait qu'en 1900, M. Deschanel fut victime d'un attentat de la part d'une étudiante russe nommée Vera Gelo, qui tira sur lui un coup de revolver ; la balle n'atteignit pas le professeur, mais blessa mortellement une autre étudiante russe qui mourut des suites de cette blessure, laquelle lui causa une paralysie de la moelle épinière.

RÉSERVE ET TERRITORIALE

Paris, 26 janvier. Sont promus Lieutenants de réserve :

M. Roy, garde général des eaux et forêts, sous-lieutenant de réserve au régiment d'infanterie de Clermont-Ferrand, maintenu au dit régiment ; M. Guinet, lieutenant d'infanterie, démissionnaire, nommé au régiment d'infanterie de Vierze ; M. Maillet, garde général des eaux et forêts, sous-lieutenant de réserve au 23^e bataillon de chasseurs, nommé au 101^e bataillon de chasseurs.

M. Roux de la Plaque, capitaine d'infanterie, démissionnaire, est nommé capitaine de territoriale au 103^e.

M. Joubert, capitaine de section à la forteresse de Grenoble, est nommé à la onzième compagnie active des chasseurs forestiers.

M. Lon, garde général des eaux et forêts, lieutenant de réserve au régiment de Brest, passe au régiment d'infanterie de Clermont-Ferrand.

LA GUERRE CIVILE A L' « ACTION »

Paris, 26 janvier. L'Action est muette sur les incidents qui se sont produits dans sa direction par l'expulsion de l'ex-abbé Charbonnel ; le nom de ce dernier a disparu de la manchette.

Il paraît, d'autre part, que Charbonnel se jugeant offensé dans son honneur par les propos tenus à son endroit par M. Henry Bérenger, a envoyé à celui-ci deux de ses amis, MM. Lacote et Guinaudeau.

De son côté, M. Henry Bérenger a consulté comme témoins MM. Massé, député de la Nièvre, et Charles Dumont, député du Jura.

Nous prions les personnes qui ont des listes de la souscription Boisson remplies ou non, de nous les faire parvenir au bureau du journal, 3, rue Stella, à l'entresol.

L'ACTUALITÉ

LA VIANDE DU CHEVAL

Voici le vote du Conseil municipal de Paris. — Le cheval aliment. — L'abattoir hippopotamique. — L'éducation du siège. — Une aile de cheval. — Le menu de Drocroix. — La croisade de Geoffroy-Saint-Hilaire.

Paris, 26 janvier. La fin de l'année dernière marquera dans les fastes culinaires : le cheval, la plus noble conquête de l'homme, a fait son entrée officielle dans le pot au feu. Le doux et courageux serviteur, qui n'aura pas toujours, sa vie durant, mangé tout son saoul avec l'homme, après sa mort, permettra à l'homme de manger tout son saoul. Les édiiles parisiens ont consenti enfin à créer un abattoir hippopotamique. Jusqu'à ce jour on s'y était refusé pour des raisons budgétaires ou de sentiment. On répugnait à l'aveu du commerce de la viande de cheval, et c'était discrètement, à Villejef, que les chevaux étaient abattus. On feignait d'ignorer ce que devenait leur chair, encore qu'il existe dans Paris quelques boucheries dont les édiiles, qui présentent des emblèmes de cirque, disent clairement la nature de leur débit.

C'est une victoire à l'actif du rapporteur de cette question, M. Achille qui fut, à son ordinaire, souple et tenace. Il s'est donné un mal de chien, mais il le tient enfin son abattoir de cheval. Dans cette occasion, le bœuf s'est entendu dire quelques vérités désagréables. On lui a reproché sa graisse de mauvais aloi, obtenue par des procédés suspects, tandis qu'on conviendrait bien que les cochers de Paris ne font rien pour exagérer celle des chevaux. Si les pauvres bêtes engraisées, c'est qu'elles y mettent de la bonne volonté. La nourriture leur est assurée parcimonieusement et se compose de grains et de fourrages, ce qui ne saurait altérer la qualité de leur viande. M. Nocard en a vanté l'excellence avec une conviction que le rapporteur partage. La masse des acheteurs reste sur la défensive. M. Achille, à qui nous en parlons, convient que la consommation directe de cette viande, en bifteck ou en pot-au-feu, est assez restreinte. Mais c'est effrayant, nous dit-il, ce qu'on en fait de saucisson.

Sous cet aspect, nous avons déjà absorbé trois ou quatre fois la cavalerie des omnibus... Complex 36.000 chevaux l'an passé : on n'en abattait que 5.000 il y a trente ans.

QUELQUES ANECDOTES Les mânes de ce brave M. Drocroix ont dû tressaillir d'aise à l'audition de ces discours. Cet ancien vétérinaire d'armée avait à son tour l'honneur du tabac et l'amour des chevaux. Il poussait cet amour jusqu'à les admettre à sa table. Il les aimait vivants. Il les adorait morts — avec un peu de sauce autour, une sauce qu'il avait baptisée la sauce Drocroix.

Il n'était pas venu tout seul au culte hippopotamique. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire l'avait précédé, qui, déjà en 1847, ne cessait de dire à ses contemporains : « Mangez donc du cheval, c'est délicieux. » M. Drocroix s'en avait fait. C'était pendant une expédition militaire chez les Ouled-Nail ; on manquait de tout. Les chevaux tués étaient la proie des chacals ; il les disputa à ces voraces, les accommoda, en fit gôter à son colonel, M. de Montalembert, qui s'en pourlécha les moustaches. On en parla à M. de Fourcay, qui s'en gôta de l'idée.

Drocroix se rappelait qu'il avait suffi, pour faire admettre la pomme de terre, que Louis XVI s'en fit servir à son repas. Il écrivit à l'empereur, en l'invitant à dîner :

« Sire, il y aura du cheval ! »

Le colonel Rollin, qui ne badinait pas sur le chapitre du respect, lança vertement notre hippopotame, et Napoléon III ne patronna point le mets nouveau. Il était loin de s'imaginer que les jours étaient proches où Paris n'aurait plus d'autre viande à se mettre sous la dent, et qu'il nous faudrait, bon gré-mal gré, dans des repas sans foi, sous les quinquets, dont l'huile était promise au bakalade, manger la chair de notre compagnon.

C'est le siège de Paris qui a été le grand propagandiste de cette viande injustement abhorrée. Elle a fait les honneurs des dîners les plus délicats. Un jour,

qu'il la rallait au fond, vous ne doutez pas au moins de ce que je vous raconte ?

Il redevenait sérieux, pour répondre : — Je ne douterais jamais d'une parole venant de votre bouche, mademoiselle. Et elle acheva :

— Il m'a donc fallu revivre. Mais je me suis bien juré de ne plus m'exposer jamais à de tels chagrins ; et ma vie de travail commençait à me donner déjà la consolation et le recommencement du bonheur ; vous venez d'y introduire votre amitié... !

Elle répéta, en appuyant bien : — Votre amitié, monsieur... Ne la gâtons pas... Promettez-moi tout de suite que vous ne tenterez plus rien pour la gâter... Et je vous donne la mienne de tout mon cœur !

Elle lui tendit la main ; il y mit lentement la sienne et dit : — Je vous promets seulement de ne plus rien tenter que vous ne l'avez permis vous-même, pourvu que le dimanche comme aujourd'hui, vous acceptiez d'être ma compagne... ma très pure compagne.

Elle ne lui répondit que par un regard attendri où, malgré un commencement de faiblesse, puis, se levant : — Il va être temps de rentrer, si nous voulons refaire cette longue route à pied.

Ils partirent ; il eut un timide geste pour lui offrir son bras. Elle sembla ne pas le voir ; et elle se mit à marcher, d'un pas très ferme d'abord, le long de la Seine. Elle était toute forte encore, de la satisfaction du sacrifice. Mais son cœur, beaucoup moins énergique que sa raison, se mit soudain à battre, géant à tel point sa respiration que, lorsqu'ils arrivèrent au pont de Saint-Cloud, elle se sentit incapable d'achever le chemin.

Justement, le tramway passait, repartant pour Paris.

— Si vous voulez, dit-elle, continuez par la Seine, mais permettez-moi de vous quitter ici... je suis un peu lasse, et le tramway va me déposer à ma porte...

— Ah ! mais non, répondit-il, gâtement, je veux mon dimanche complet, ma provision d'amitié jusqu'à la dernière minute.

Ils montèrent tous deux à l'impériale du tramway ; et, serrés entre les voyageurs, ils ne parlèrent plus que des yeux ; et elle était tout heureuse de ce pacte fraternel, s'abandonnant entièrement au charme si trompeur de ce mot d'amitié. Mais, comme le tramway entrerait dans Paris, puis passait sous le viaduc et que déjà s'apercevait sa maison, l'endroit où ils allaient inévitablement se séparer, elle eut une petite mot-

sure au cœur : il allait la quitter, retrouver ses camarades, la folie de la jeunesse, et elle, retourner à l'isolement de sa chambrette. Elle sourit pourtant jusqu'au bout et voulut s'opposer à ce qu'il descendît du tramway.

— Ça vous ramène presque chez vous... disait-elle. Peut-être n'aurais-je pas de place dans le suivant ?... Mais qu'elle était ravie des services qu'il lui rendait ! Il était vite passé devant elle, faisait arêter la voiture, aidait Marie à descendre, avec un suprême bonheur de bien la soutenir par le bras... Et, ensuite, il eut une muette prière des yeux... Oh ! se quitter, déjà, en plein jour encore !... Elle comprit bien, et résolut ment :

— A dimanche !

Et elle s'engagea dans sa maison. Mais à peine avait-elle franchi le seuil qu'elle éprouvait de nouveau cette petite morsure au cœur. Et, après s'être d'abord précipitamment dirigée vers l'escalier, elle se retournait, attirée par une force invincible, revenant à la porte et regardant Bernard se éloigner.

Si puis, c'était même force la fit sortir, marcher... Bernard l'avait suivie tant de fois... n'avait-elle pas un peu le droit de se rendre compte de ce qu'il faisait, quand il s'en allait loin d'elle ?... Et maintenant, il venait une vie si isolée ?... Devait-elle croire à l'absolue sincérité de

tout ce qu'il lui avait dit ?... Ou bien allait-elle le voir riche, faire du tapage, quand il rejoindrait ses camarades ?... Se moquer d'elle peut-être ?... Car cette idée, fort probablement absurde, se présentait aussi à son cerveau, avec la résolution soudaine, qu'elle ne raisonnait pas, de le suivre, jusqu'à ce qu'il fût rentré chez lui. Elle murmura ce sentiment :

— Mon Dieu... mon Dieu, est-ce possible ?... Moi... moi ?... Et ce jeune homme avec qui je me suis entrecueuse aujourd'hui pour la première fois !... C'est qu'il était en elle depuis si longtemps, depuis que son regard timide et si doux lui avait versé une première consolation !

Et maintenant que c'était décidé qu'elle le suivait, sa mélancolie, son angoisse s'éteignait un peu devant la nécessité d'être malicieuse. Car lui, lorsqu'il marchait sur ses traces, ne demandait qu'à être vu, tandis que, pour rien au monde, elle n'aurait voulu être découverte par lui.

Il lui facilita d'ailleurs, inconsciemment sa poursuite... Au premier escalier descendant à la berge, il gagna le bord de la Seine et continua ainsi son chemin, tandis que Marie demeurait sur le haut du quai. Elle ne ressentait plus aucune fatigue à présent et par moments, elle riait avec elle-même. Quel

amusement de pouvoir lui dire, dimanche prochain : Vous avez marché triomphalement... Et puis, vous êtes fatigué tout de même : vous avez eu envie de prendre le bateau au Trocadéro... Il n'y avait pas de place pour vous, et vous vous êtes décidé à continuer... Quel amusement, surtout ! Elle pouvait survoler aussi son retour au quartier Latin, lui dire : « Vous êtes entré dans le café... Vous vous êtes assis au milieu de camarades qui étaient comme ceci, comme cela... Et s'il était riche, s'amusait avec des étudiants ? Comme elle le laquetterait ! Un long moment, son naturel de gamine de Paris reprenait le dessus, elle ne fut qu'à ce joyeux épanouissement, — jusqu'à ce qu'elle réfléchit que jamais elle n'oserait lui parler ainsi, lui avouer sa faiblesse de l'avoir suivi !

D'ailleurs, ce n'était peut-être pas au quartier Latin qu'il rentrerait ; car, dès la place de la Concorde, il aurait dû traverser le fleuve, s'en aller par le chemin le plus direct qui était le boulevard Saint-Germain. Mais non : il ne quittait pas la rive droite de la Seine. Il gagnait le pont Royal, le pont des Arts, le Pont-Neuf.

(A suivre.)

REDACTION DU RAPPEL REPUBLICAIN DU 27 JANVIER

— 47 —

LE

SECRET DU BONHEUR

PAR

Pierre SALES

IX

La belle journée

Je n'ai vécu que pour lui, pendant deux ans... Et puis, quand son avenir s'est ouvert, comme s'il s'ouvrait un jour le vôtre... il a fait ce que vous feriez certainement, ce que je ne pourrais pas vous blâmer de faire ; il m'a supprimée de sa vie... et je suis retombée dans le néant... J'ai voulu mourir... Dieu ne l'a pas permis... Quelqu'un que j'ai vainement cherché depuis, m'a reprise à la mort... Quoi donc, monsieur ?... Qu'y a-t-il ?

Elle s'arrêta, toute gênée par le regard mystérieux dont il l'enveloppait pour la seconde fois, tandis qu'un peu de malice se dessinait au coin de ses lèvres... — Ah ! monsieur, dit-elle, croyant

Hugo, au dessert, rassasié d'une superbe...

« Pendant le siège de Paris, toutes les...

« Les féministes ne vont pas interdire...

Nous avons appris à apprécier la viande...

Le banquet fut très animé, mais il y...

Les préventions sont plus fortes que...

Ge repas hippophaque eut beaucoup...

Les préventions sont plus fortes que...

Les préventions sont plus fortes que...

Les préventions sont plus fortes que...

Les préventions sont plus fortes que...

Les préventions sont plus fortes que...

Les préventions sont plus fortes que...

Les préventions sont plus fortes que...

Les préventions sont plus fortes que...

Les préventions sont plus fortes que...

Les préventions sont plus fortes que...

Les préventions sont plus fortes que...

Les préventions sont plus fortes que...

Les préventions sont plus fortes que...

Les préventions sont plus fortes que...

Les préventions sont plus fortes que...

Les préventions sont plus fortes que...

Les préventions sont plus fortes que...

millions à sa charge. Si, à ces 90 millions...

M. Rouvier. — Vous oubliez que, lorsque...

M. Rouvier. — Mais il n'y a pas que...

M. Rouvier dit qu'il ne veut pas exposer...

M. Rouvier. — Dans 50 ans, l'Etat aura...

M. Rouvier. — C'est possible, mais probable...

M. Doumer. — On pourrait envoyer toutes...

M. Gauthier de Clagny. — Il faut savoir...

M. Maréjols dit qu'il a fait connaître...

M. Gauthier de Clagny. — Il faut savoir...

M. Maréjols conteste avoir posé la question...

M. Gauthier de Clagny. — Il faut savoir...

M. Doumer. — On pourrait envoyer toutes...

M. Brissot. — La commission demande...

M. Doumer. — On pourrait envoyer toutes...

M. Brissot. — La commission demande...

M. Doumer. — On pourrait envoyer toutes...

M. Brissot. — La commission demande...

M. Doumer. — On pourrait envoyer toutes...

M. Brissot. — La commission demande...

M. Doumer. — On pourrait envoyer toutes...

M. Brissot. — La commission demande...

M. Doumer. — On pourrait envoyer toutes...

M. Brissot. — La commission demande...

raissant en Cour d'assises pour avoir distribué...

O imprudence ! Le verdict étant acquis...

M. Vallé cédera-t-il ? Il est presque enfantin...

M. Vallé cédera-t-il ? Il est presque enfantin...

M. Vallé cédera-t-il ? Il est presque enfantin...

M. Vallé cédera-t-il ? Il est presque enfantin...

M. Vallé cédera-t-il ? Il est presque enfantin...

M. Vallé cédera-t-il ? Il est presque enfantin...

M. Vallé cédera-t-il ? Il est presque enfantin...

M. Vallé cédera-t-il ? Il est presque enfantin...

M. Vallé cédera-t-il ? Il est presque enfantin...

M. Vallé cédera-t-il ? Il est presque enfantin...

M. Vallé cédera-t-il ? Il est presque enfantin...

M. Vallé cédera-t-il ? Il est presque enfantin...

M. Vallé cédera-t-il ? Il est presque enfantin...

M. Vallé cédera-t-il ? Il est presque enfantin...

M. Vallé cédera-t-il ? Il est presque enfantin...

M. Vallé cédera-t-il ? Il est presque enfantin...

M. Vallé cédera-t-il ? Il est presque enfantin...

M. Vallé cédera-t-il ? Il est presque enfantin...

M. Vallé cédera-t-il ? Il est presque enfantin...

M. Vallé cédera-t-il ? Il est presque enfantin...

M. Vallé cédera-t-il ? Il est presque enfantin...

M. Vallé cédera-t-il ? Il est presque enfantin...

C'est que les Mokrani n'opèrent jamais...

Lorsqu'on demandait aux Mokrani leurs...

« C'est que les Mokrani n'opèrent jamais...

« C'est que les Mokrani n'opèrent jamais...

« C'est que les Mokrani n'opèrent jamais...

« C'est que les Mokrani n'opèrent jamais...

« C'est que les Mokrani n'opèrent jamais...

« C'est que les Mokrani n'opèrent jamais...

« C'est que les Mokrani n'opèrent jamais...

« C'est que les Mokrani n'opèrent jamais...

« C'est que les Mokrani n'opèrent jamais...

« C'est que les Mokrani n'opèrent jamais...

« C'est que les Mokrani n'opèrent jamais...

« C'est que les Mokrani n'opèrent jamais...

« C'est que les Mokrani n'opèrent jamais...

« C'est que les Mokrani n'opèrent jamais...

« C'est que les Mokrani n'opèrent jamais...

« C'est que les Mokrani n'opèrent jamais...

« C'est que les Mokrani n'opèrent jamais...

« C'est que les Mokrani n'opèrent jamais...

« C'est que les Mokrani n'opèrent jamais...

« C'est que les Mokrani n'opèrent jamais...

« C'est que les Mokrani n'opèrent jamais...

« C'est que les Mokrani n'opèrent jamais...

pays où vit une mouche particulière, la...

Le trypanosome peut, du reste, aussi...

Après avoir approuvé et fait approuver...

Après avoir approuvé et fait approuver...

Après avoir approuvé et fait approuver...

Après avoir approuvé et fait approuver...

Après avoir approuvé et fait approuver...

Après avoir approuvé et fait approuver...

Après avoir approuvé et fait approuver...

Après avoir approuvé et fait approuver...

Après avoir approuvé et fait approuver...

Après avoir approuvé et fait approuver...

Après avoir approuvé et fait approuver...

Après avoir approuvé et fait approuver...

Après avoir approuvé et fait approuver...

Après avoir approuvé et fait approuver...

Après avoir approuvé et fait approuver...

Après avoir approuvé et fait approuver...

Après avoir approuvé et fait approuver...

Après avoir approuvé et fait approuver...

Après avoir approuvé et fait approuver...

Après avoir approuvé et fait approuver...

Après avoir approuvé et fait approuver...

Après avoir approuvé et fait approuver...

LA VIE LYONNAISE

Les Comptes des Hospices

Devant le Conseil Municipal

Avant la séance. — La vérification des Comptes...

Avant la séance. — La vérification des Comptes...

Avant la séance. — La vérification des Comptes...

Avant la séance. — La vérification des Comptes...

Avant la séance. — La vérification des Comptes...

Avant la séance. — La vérification des Comptes...

Avant la séance. — La vérification des Comptes...

Avant la séance. — La vérification des Comptes...

Avant la séance. — La vérification des Comptes...

Avant la séance. — La vérification des Comptes...

Avant la séance. — La vérification des Comptes...

Avant la séance. — La vérification des Comptes...

Avant la séance. — La vérification des Comptes...

Avant la séance. — La vérification des Comptes...

Avant la séance. — La vérification des Comptes...

Avant la séance. — La vérification des Comptes...

Avant la séance. — La vérification des Comptes...

Avant la séance. — La vérification des Comptes...

Avant la séance. — La vérification des Comptes...

Avant la séance. — La vérification des Comptes...

Avant la séance. — La vérification des Comptes...

LE RACHAT A LA CHAMBRE

Paris, 26 janvier.

La séance est ouverte à 2 h. 30, sous la présidence de M. Brisson.

On renvoie à la commission des réformes judiciaires une proposition de M. Lefas...

C'est à l'unanimité de 489 voix que la Chambre adopte un projet ouvrant un crédit extraordinaire de 50.000 francs sur l'exercice 1904...

DISCOURS DE M. MASSABIAU

M. Massabiau. — Je suis toujours partisan du rachat de l'Etat...

DISCOURS DE M. ROUVIER

M. Rouvier dit ensuite qu'il veut montrer toute l'importance qu'a au point de vue financier la question des chemins de fer.

M. Klotz qui prétend que le rachat est dans le programme du parti républicain...

On ne peut faire que des calculs hypothétiques. De ceux que je fais il résulte que la dette de la compagnie de l'Ouest s'accroîtrait jusqu'en 1924...

Parlant de l'erreur de M. Lhopiteau, qui a fait double emploi, le ministre estime que, même en se plaçant dans l'hypothèse de M. Lhopiteau, la compagnie serait encore, en 1935, en état de payer ses obligations.

M. Rouvier appelle l'attention de la Chambre sur les erreurs auxquelles peut donner lieu l'évaluation du prix du rachat...

M. Rouvier. — On dit qu'il s'agit seulement de l'Ouest, mais on oublie le rachat des autres compagnies...

M. Rouvier. — On a vanté comme un Eden les pays où les railways sont exploités par l'Etat.

M. Rouvier cite des extraits de rapports de députés, des opinions d'hommes d'Etat étrangers, sur les mauvais résultats qu'a donnés en Suisse et en Belgique la nationalisation des railways.

M. Rouvier reconnaît en passant qu'il existe des inconvénients dans les conventions de 1883.

M. Rouvier. — Ces inconvénients sont moins grands que ceux qui résultent des railways. L'impossibilité pour l'Etat d'amortir comme le font les compagnies serait, à elle seule, un motif suffisant pour maintenir notre système.

M. Rouvier. — Ces conventions que l'on a appelées sclérotées ont été, en réalité, libérées. L'Etat n'a rien gagné et rien perdu.

M. Rouvier. — Ces conventions que l'on a appelées sclérotées ont été, en réalité, libérées. L'Etat n'a rien gagné et rien perdu.

M. Rouvier. — Ces conventions que l'on a appelées sclérotées ont été, en réalité, libérées. L'Etat n'a rien gagné et rien perdu.

M. Rouvier. — Ces conventions que l'on a appelées sclérotées ont été, en réalité, libérées. L'Etat n'a rien gagné et rien perdu.

M. Rouvier. — Ces conventions que l'on a appelées sclérotées ont été, en réalité, libérées. L'Etat n'a rien gagné et rien perdu.

M. Rouvier. — Ces conventions que l'on a appelées sclérotées ont été, en réalité, libérées. L'Etat n'a rien gagné et rien perdu.

LES BUREAUX DE PLACEMENT

Au Sénat

Paris, 26 janvier.

La séance est ouverte à 3 heures 5, sous la présidence de M. Fallières.

La mort de M. Deschanel

M. Fallières, annonçant la mort de M. Emile Deschanel, envoie, au nom du Sénat, ses condoléances à la famille et se propose de dire à la prochaine séance que telle qu'elle est, la noble et brillante carrière de celui qui vient de disparaître.

On reprend la suite de la discussion sur les bureaux de placement. Le président donne lecture de l'article 2 aux termes duquel les bureaux gratuits, créés par les corps ou associations légalement constitués, ne sont soumis à aucune autorisation.

M. de Las Cases développe un amendement tendant à accorder la même faveur aux bureaux créés par des particuliers.

On adopte l'article 2.

Les articles 3 à 10 de la commission des bureaux de placement sont adoptés.

L'article 11 indique qu'en cas de contestation entre les municipalités et les placiers sur le chiffre de l'indemnité, ce chiffre sera fixé par le Conseil de préfecture.

M. Goujny, par un amendement, demande de ce que ces contestations soient portées devant les tribunaux civils.

M. Trouillot combat cet amendement.

M. Trouillot. — Seul, le Conseil de préfecture pourra trancher certaines questions de contentieux administratif que fera surgir la suppression des bureaux de placement.

M. Aucoin, rapporteur, est de l'avis du ministre : le Conseil de préfecture est moins coûteux et plus rapide que les tribunaux ordinaires.

On repousse par 464 voix contre 111 l'amendement Goujny.

Le général Mercier défend un amendement tendant à imputer aux employeurs la charge des primes à payer aux placiers.

M. Aucoin combat cet amendement ainsi que MM. Dominique Delahaye, Puyferron, l'amendement est adopté par 137 voix contre 107.

La séance est levée à 6 heures 35.

UN MAGISTRAT ENNUYÉ

Paris, 26 janvier.

Un magistrat bien ennuyé — c'est M. le procureur de Troyes. Ce magistrat a eu le courage de remplir son devoir en requérant, ces jours derniers, une condamnation contre des individus, compa-

UN DRAME AU PALAIS

CONDAMNATION DE WHITAKER-WRIGHT

MORT SUITE

Londres, 26 janvier.

Aujourd'hui s'est terminé le procès, pour opérations frauduleuses, du célèbre banquier Whitaker-Wright. Reconnu coupable sur tous les chefs d'accusation, il a été condamné à sept ans de servitude.

Assisoirs que la condamnation de M. Whitaker-Wright a été prononcée, celui-ci s'est écrié :

« Je suis aussi innocent que n'importe qui dans cette salle de toute intention frauduleuse ! »

Le financier condamné a été aussitôt emmené par les gardiens hors de la salle. Au moment où il passait dans une chambre contiguë à la salle d'audience, quel qu'un lui serra la main.

« A ce moment, on entendit un faible cri, comme celui d'une femme souffrante.

Le financier venait de s'abattre ; son état était grave. Quelques instants après on a constaté qu'il était mort.

L'AFFAIRE MARTIN

DEUXIEME JOURNEE

Paris, 26 janvier.

L'audience s'ouvre par un incident naissant. La mère de l'accusé veut être entendue. Elle a prié M. Chevalier d'insister, mais le président Cherot fait comprendre combien cette audition serait douloureuse.

A ce moment, une femme âgée, vêtue de noir, secouée par les sanglots, s'avance à la barre et, joignant les mains, s'écrie :

« Ecoutez-moi, M. le président, je vous en supplie, écoutez-moi. »

Malgre cette touchante prière, M. Cherot est inflexible. Il explique à M. Chevalier que l'audition de la mère de Martin n'est pas possible. Les gardes entraînent la malheureuse mère hors de la salle.

Après l'audition des témoins, notamment du nommé Smith, qui fait actuellement son service militaire et qui affirme avoir rencontré la veille du crime, devant un café des boulevards, Paul Martin, en compagnie d'un individu d'une trentaine d'années, grand et fort. Serait-ce le grand Georges ?

Le ministre public prononce son réquisitoire. La salle est comble. Le service d'ordre un instant débordé par une formidable poussée de la foule, n'a pu s'opposer à l'envahissement du public. Pendant la suspension d'audience, des prises d'air ont été faites par les soins du laboratoire municipal qui en fera l'analyse.

LA GRACE DE MOKRANI

Après 32 ans de bagnes. — Un acte de justice.

Paris, 26 janvier.

Nous avons annoncé que le garde des sceaux venait de signer la grâce entière de Mokrani. Cet accomplissement tardif d'une promesse de longue date, sera très bien accueilli.

Le bach-agh Mokrani est un des chefs arabes qui, au lendemain de la guerre de 1870, tenta de soulever les musulmans contre nous.

Mokrani avait envoyé noblement sa déclaration de guerre au général Lallemand, commandant en chef à Alger. Au combat de l'Oued-Okris, il était monté sur un magnifique porsang gris-blanc, et il portait la cravate de commandant de la Légion d'honneur, qu'il avait reçue des mains de Napoléon III et que jamais il n'allaça à la queue de son cheval, comme on l'a prétendu à tort.

LES PREPARATIFS AU JAPON

Tokio, 26 janvier.

La Gazette officielle publie une ordonnance impériale autorisant le gouvernement à réquisitionner tous les chemins de fer et les moyens de transports pour les besoins militaires.

Un fonctionnaire militaire déclare qu'en conformité des arrangements entre la Chine et le Japon, la Chine mobilise 200.000 hommes de troupes pour être à la disposition du Japon.

La neutralité de la Corée est considérée comme le résultat des intrigues russes.

Le Mauvais Temps

Le mauvais temps dans le Midi

Pérpignan, 26 janvier.

La couche de neige au nord de Mont-Louis a atteint le sommet des poteaux télégraphiques. La boue, au contraire, a cessé.

Le vapeur Amphion, allant de Marseille à Port-Vendres, surpris par la tempête, a dû jeter à la mer une grande partie de sa cargaison pour pouvoir atteindre Port-Vendres.

LA MALADIE DU SOMMEIL

La mort des trois nègres. — Le larve du sommeil. — Comment préserver nos colonies.

Paris, 26 janvier.

Un bref écho est venu nous apprendre cette semaine la mort du dernier survivant des trois nègres, atteints de maladie du sommeil, que M. le docteur Brumpt avait ramenés d'Afrique en octobre dernier et qui avaient été hospitalisés à l'hôpital de l'Association des dames françaises à Neuilly.

Il est ainsi vite disparu, ces trois enfants du Congo, venus à Paris pour dormir ; mais à la différence de la Belle au Bois dormant, qui se réveille au coup de la baguette magique, ils ne trouveront le sommeil que contre la mort. La médecine ne peut rien faire.

Un frère de Mokrani fut tué, un nombre considérable d'Arabes tombèrent mortellement atteints sur le sol de cette Algérie où, quelques années auparavant, ils promenaient la splendeur et l'éclat de leurs richesses.

Mokrani fut envoyé à la Nouvelle-Calédonie, en même temps qu'un grand nombre d'autres Arabes. Ceux des révoltés qui échappèrent à la répression le suivirent. Ce fut pour l'ancien chef tout puissant une consolation de trouver à ses côtés ses anciens compagnons. Il n'avait plus ni famille ni amis.

En 1878, les Canaques s'étaient révoltés, Mokrani et ses compagnons, auxquels on avait fait appel, se battirent très courageusement avec les soldats français pour réprimer cette insurrection.

En raison de la bravoure dont il fit preuve à cette occasion et du service qu'il nous rendit, Mokrani fut gracié, mais sous la condition qu'il resterait en Nouvelle-Calédonie.

Cette grâce n'en était pas une. Mokrani n'est resté pas en Nouvelle-Calédonie, prit en main sa cause et fit de nombreuses démarches pour qu'il pût rentrer en Algérie, où sa présence ne peut plus être considérée comme dangereuse.

M. Cléry eut, il y a quinze jours, une entrevue, à ce sujet, avec le président de la République, qui vint, comme on l'a vu, de signer la grâce entière de Mokrani qui pourra finir ses jours dans sa chère Algérie.

Lors de la discussion de la dernière loi d'amnistie à la Chambre, M. Sembat rappela à M. Vallé l'engagement pris vis-à-vis de Mokrani.

Leur intervention n'a pas été inutile. M. Jonnat, gouverneur de l'Algérie, les a, d'ailleurs, secondés en donnant un avis favorable à la grâce du vieux musulman.

COURS DE LYON

Table of stock prices in Lyon, including various bonds and shares, with columns for 'CLOTURE A TERME' and 'CLOTURE AU COMPTANT'.

COURS DE PARIS

Table of stock prices in Paris, including various bonds and shares, with columns for 'TERME' and 'COURS'.

MINES D'OR

Table of gold mine prices, listing various mines and their current market values.

BULLETIN FINANCIER

Financial bulletin text for Lyon, dated 26 January 1904, discussing market trends and specific stock movements.

Textual content under 'Mines d'Or' section, providing details on gold mining operations and market conditions.

Textual content under 'Bulletin Financier' section, providing analysis and commentary on the financial market.

Textual content under 'Mines d'Or' section, continuing the discussion on gold mining and market prices.

Textual content under 'Bulletin Financier' section, providing further financial news and market observations.

INFORMATIONS FINANCIERES

Table of financial information, including company reports, dividends, and other financial data for various firms.

Large advertisement for BITTER CAMPARI, featuring the brand name in large letters and details about the beverage.

Advertisement for 'VENTE DE 40.000 OBLIGATIONS' by Chemin de Fer de Victoria à Minas, detailing the terms and conditions of the bond sale.

Advertisement for 'DU CHOIX D'UN JOURNAL FINANCIER', promoting a financial journal and its benefits for investors.

Advertisement for 'LOTTERIE' (Lottery) with a prize of 150,000 francs, including details on ticket prices and drawing dates.

Advertisement for 'A. HERZOG' furniture store, located at 41, rue de Châteaudun, Paris, offering various furniture items.

Advertisement for 'BYRN' wine, highlighting its quality and health benefits, available at various retailers.

Advertisement for 'HYDROTHERAPIE MEDICALE' (Medical Hydrotherapy) at A. HUGGLER, offering treatments for various ailments.

Advertisement for 'ALBERTIN & Co' food products, including various types of pasta and other food items.

Advertisement for 'Compagnie des Mines d'Anthracite' (Coal Company), providing information about coal production and distribution.

Advertisement for 'LIVRES D'ETUDES' (Study Books) from Librairie Universelle, offering a variety of educational materials.

Advertisement for 'ROBES ET CONFECTIENS' (Dresses and Confections) from S.P.A. LYON, featuring fashionable clothing.

Advertisement for 'MADAME!' featuring a woman's story or advertisement, possibly related to a beauty or fashion product.

Advertisement for 'MARIAGE' (Marriage) featuring a notice about a wedding or matrimonial arrangement.

Advertisement for 'HOMME MARIÉ' (Married Man) featuring a notice or advertisement related to marriage or family matters.

Large advertisement for 'S.P.A. LYON' (Société Publique d'Annonces) featuring the slogan 'Pour la Publicité DU RAPPEL REPUBLICAIN' and contact information.

Textual content for 'BOUCHER DE MEUDON' advertisement, including details about the butcher and his products.

Textual content for 'TROISIEME PARTIE' advertisement, likely a serialized story or article.

Textual content for 'Et elle assistait à l'audience?' article, a short story or report.

Textual content for 'symptômes de la paralysie?' article, providing medical information or a case study.

Textual content for 'La revendeuse alla fermer sa boutique' article, a short story or report.

Textual content for 'Car Lauriot condamné à mort' article, a news report or story.